

**Arrêté de nomination d'un  
administrateur provisoire  
n°2026-124**

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE GRENOBLE ALPES,**

DIRECTION DES  
AFFAIRES  
JURIDIQUES ET  
INSTITUTIONNELLES

daji-direction @  
univ-grenoble-alpes.fr

Université Grenoble Alpes  
CS 40 700  
38 058 Grenoble Cedex 9

*Vu le code de l'éducation,  
Vu le code de la commande publique,  
Vu le décret n°2023-1034 du 8 novembre 2023 pérennisant les statuts de l'Université Grenoble Alpes,  
Vu l'élection par le Conseil d'administration du 16 mai 2024 de Monsieur Yassine LAKHNECH à la présidence de l'Université Grenoble Alpes,  
Vu la démission du directeur du pôle MSTIC à compter du 31 août 2026.*

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Monsieur Alain KIBANGOU est nommé administrateur provisoire du pôle MSTIC, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026 et jusqu'à l'élection d'un nouveau directeur ou d'une nouvelle directrice.

**ARTICLE 2 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois. Dans ce même délai un recours gracieux peut être déposé auprès du Président de l'Université Grenoble-Alpes, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

**ARTICLE 3 :**

Le présent arrêté est soumis à publicité au sein de l'établissement. Il est également transmis à la Rectrice de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, Rectrice de l'académie de Lyon, Chancelière des universités.

**ARTICLE 4 :**

La Directrice générale des services de l'Université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 1<sup>er</sup> septembre 2026

Publié le : 01/09/2026

Transmis au Rectorat le : 01/09/2026

Le Président de  
l'UNIVERSITE GRENOBLE ALPES

  
Yassine LAKHNECH

